

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018</b>
---

Présents : M. Christian CARBONI, Maire, Mme Patricia BELIN, MM. Gabriel LE ROUX, Benoit PROBST, RAGOUILIAUX Olivier, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absent ayant donné pouvoir : MM. Marc HANGARD à M. Christian CARBONI, M. Freddy LALLEMANT à M. Christophe TESTI, M. Nicolas MOSTACCI à M. Didier THUAU.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h30.

M. Christophe TESTI est nommé secrétaire de séance.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : Décision Modificative pour le versement du FPIC

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION Décision Modificative VERSEMENT DU FPIC**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la trésorerie nous a informé que le montant du reversement du Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales a augmenté. Celui-ci est passé de 1168 € à 1776 €.

Une décision modificative du budget est donc nécessaire, le compte 739223 n'étant pas assez approvisionné.

M. le Maire propose de modifier le budget comme suit :

COMPTE A OUVRIR : 739223

NATURE : Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

SOMME : 576 €

COMPTE A REDUIRE : 605

NATURE : Achat de matériel, équipement et travaux

SOMME : 576 €

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

#### **DÉLIBÉRATION MODIFICATION DU BUDGET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie nous a informé seulement au mois de juillet, que suite à l'examen du compte administratif, les résultats de clôture 2017 ne sont pas cohérents avec le compte de gestion.

M. le Maire rappelle que le budget primitif a été établi sur les résultats d'un compte de gestion provisoire, car la Trésorerie ne pouvait nous fournir en temps et en heure les éléments définitifs pour préparer le budget. Les dépenses et recettes n'ont pas pu être comptabilisées jusqu'à la fin de l'exercice. Le compte de gestion définitif ayant été reçu bien après la date limite du vote du budget primitif.

M. le Maire propose que le budget soit modifié afin d'être en corrélation avec les chiffres de la Trésorerie et simplifier ainsi la préparation du budget 2019.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

### **DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA BIBLIOTHEQUE**

Une demande de subvention a été faite auprès de la Bibliothèque Départementale de la Marne pour les travaux de réhabilitation de la bibliothèque, mais il apparaît que la subvention doit être demandée au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée en est d'accord pour prendre une délibération en ce sens.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

### **POINTS DIVERS**

#### **- Débernage :**

Le premier prestataire ayant du retard dans ses travaux, celui-ci propose d'effectuer le débernage fin 2019 ; le délai étant trop long, la proposition est refusée.

Un deuxième prestataire propose un tarif à 14200 €, pour des travaux de la déchèterie jusqu'au pont de la LGV, ce qui revient à 3.70€/ml. Ce devis est estimé trop élevé.

Enfin un troisième prestataire propose un devis à 2800€ de la déchèterie jusqu'au pont de la LGV, soit 0.75€/ml avec possibilité de réalisation à la mi-octobre. Il s'agit de l'entreprise BR de Cuperly.

Ce devis est accepté. Un endroit pour déposer la terre doit être désigné => à voir avec le Président de l'AF.

M. Benoit PROBST et M. LE ROUX Gabriel proposent les abords de l'emprise autoroutière. Cela sera donc discuté avec M. Pascal LORIN.

#### **- Cimetière :**

Les travaux du déplacement de l'ossuaire et de la construction du "caveau provisoire" ont commencé, tout comme la pose de 3 cavurnes.

Pour ce qui concerne les cavurnes, M. Gabriel LE ROUX signale qu'elles ne sont pas au même niveau que celles déjà présentes ; elles sont trop basses et des problèmes d'infiltration d'eau pourraient apparaître rapidement.

M. le Maire va demander à l'entreprise SZAMWEBER de remonter le niveau des cavurnes dès demain, même si celles-ci doivent être entièrement démontées.

La terre en surplus suite au creusement du caveau sera étalée à l'arrière de l'église. Une marche en béton sera apportée par M. Gabriel LE ROUX, afin de pouvoir maintenir l'accès arrière au cimetière.

Un devis pour planter des ifs côté rue de l'église a été demandé à plusieurs entreprises, en remplacement des thuyas actuels à arracher (car morts ou malades).

#### **- Bibliothèque :**

L'inauguration après travaux de la bibliothèque, est prévue le 13 octobre à 11 heures.

M. le Maire signale qu'il invitera les Maires des villages environnants et le Président de la Communauté de Communes. Les Conseillers Départementaux seront avertis car le département a subventionné une partie des travaux.

Le Conseil suggère d'avertir le journal l'UNION pour que cela fasse publicité.

La bibliothèque sera ouverte toute la journée ce jour-là.

Les livres seront renouvelés régulièrement, et des animations seront proposées en lien avec la médiathèque de Suippes.

M. le Maire demande aux conseillers de promouvoir cette nouvelle bibliothèque.

**- Gravillonnage :**

La Communauté de Commune nous a informé que le marché du gravillonnage n'était plus avec l'entreprise RAMERY, mais maintenant avec l'entreprise COLAS. Le tour des villages doit être fait avec la nouvelle entreprise, le gravillonnage de la rue des Ouches est prévu avant l'hiver.

M. le Maire est pessimiste vu le temps restant avant l'hiver.

**- Cadastre :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le géomètre du cadastre est présent sur la commune du mois d'août au mois d'octobre.

**- Cérémonies :**

Le relais de la flamme sacrée se fera dans la commune le 31 octobre à 15h00.

M. le Maire rappelle que les Conseillers municipaux sont les bienvenus à cette cérémonie qui ne dure que quelques minutes.

Concernant la cérémonie du 11 novembre, il a été décidé cette année de fixer un thème commun aux communes de l'intercommunalité de la Région de Suippes : qui sera « La Flamme ».

Celle-ci sera prélevée à Suippes. Il est prévu entre autres : un lâcher de ballons, un feu d'artifice intercommunal, des décorations dans les villages et la sonnerie des cloches à 11h pour plusieurs minutes.

En effet, le 11 novembre 1918, l'armistice est signé à 5h15 du matin à Rethondes, et le cessez le feu est effectif à 11h, entraînant volées de cloches et sonneries de clairon annonçant la fin de la guerre.

**- Panne d'éclairage public**

M. le Maire revient sur la panne d'éclairage public qui a eu lieu cet été rue de la Tartelette, rue de la Magdeleine et rue Jean Hermant. Un relais ayant brûlé en était la cause. Cependant la panne a été difficile à détecter par les techniciens, et la pièce de remplacement longue à être livrée.

M. le Maire signale un fil téléphonique arraché cet été par un tracteur rue de la Croix. Le fil touché une première fois était en attente de réparation, et protégé par de grosses balles de paille. Un véhicule inconnu a tout de même forcé le passage et arraché le fil. Le conducteur ne s'est jamais fait connaître.

M. le Maire se dit très contrarié par ce genre de comportement individualiste et irresponsable.

**- Fibre optique :**

M. le Maire indique que les travaux avancent bien.

Il explique qu'à certains endroits la fibre sera bien enterrée (problème de passage de tracteurs etc...) d'entente avec l'Association Foncière.

M. le Maire ayant eu l'assurance de LOSANGE pour un seul enfouissement à leur charge, les autres devront être directement négociés entre LOSANGE et L'AF.

Toutefois le principe acté par la Région reste de ne passer en souterrain que ce qui est en souterrain actuellement.

M. le Maire précise que les travaux actuels serviront à alimenter le SRO installé près de la mairie, et les villages de Auve et de St Mard sur Auve. Tilloy et Bellay étant raccordé au printemps 2020.

**- PLUI.H :**

M. le Maire informe avoir rencontré des propriétaires de parcelles, pour connaître leur vision à long et très long terme sur leur terrain. Pour certains le classement en « Parcs et Jardins » est souhaité (entraînant la non constructibilité de leur terrain). Un courrier leur sera fait signer ultérieurement.

**- Salle polyvalente :**

M. le Maire indique que notre assureur a exigé le remboursement du paiement des travaux concernant le litige de la fenêtre, à la société BRC.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle déclaration de sinistre est en cours pour le carrelage décollé de la cuisine.

## QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire interroge M. Christophe TESTI sur la construction du coffret pour bouteilles de gaz, de la salle polyvalente.

M. TESTI informe l'assemblée que celui-ci est en cours de fabrication par la plateforme technologique du lycée Oemichen à Châlons.

### - École :

M. le Maire demande à M. Christophe TESTI s'il y a des informations à donner au Conseil concernant l'école. Celui-ci indique qu'il y a eu quelques inquiétudes sur le laps de temps entre la fin des cours et l'arrivée du bus scolaire, mais que cela est réglé.

M. Christophe TESTI explique que l'effectif global est sensiblement le même que celui de l'an passé. Il explique également que le Directeur de l'école élémentaire a changé de poste durant l'été, et que pour l'instant le poste reste vacant.

M. TESTI expose ensuite au Conseil la réflexion menée par le syndicat scolaire sur le choix de l'agrandissement ou la création d'une cantine, et notamment de la cuisine. Une décision va être à prendre, afin notamment d'anticiper la suppression éventuelle des bus du midi.

Le montage financier serait à répartir entre Communauté de Communes et communes. M. Christophe TESTI précise qu'il faudra être très attentif à la répartition des restes à charge aux communes, car la cantine et le périscolaire ne sont pas de même compétence et de mêmes répartitions financières.

Quoi qu'il en soit, une première approche montre qu'une construction nouvelle coûterait pratiquement le double d'un aménagement de l'actuel bâtiment.

Une nouvelle réunion va être programmée.

### - Périscolaire :

Période de test entre la rentrée de septembre et les vacances de novembre : si l'effectif est trop faible, les sites de Somme-Suippe et de la Cheppe seront fermés.

### - Geoter :

M. Didier THUAU indique que Geoter va cesser ses activités en 2019 ; en effet, les communes situées vers Mourmelon le Grand vont partir sur la CAC de Châlons, et la Communauté de Communes de Suippes composée des 16 communes ne pourra fonctionner seule car trop petite. Une décision devra être prise très prochainement pour déterminer avec quel syndicat l'intercommunalité va travailler dans le futur.

### - SIEM :

M. le Maire informe le Conseil que le SIEM indique ne plus avoir de lampes de rechange (possibilité d'en récupérer une d'occasion de temps en temps).

A sa demande, le technicien du SIEM a actualisé les devis côté Nord et côté Sud pour le remplacement point par point des lampes actuelles par du LED. Le coût pour le côté Nord serait de 15 000€ et 4 000€ pour le côté Sud.

M. Christophe TESTI dit qu'il faut voir sur le contrat ce qu'ils ont obligation de faire en termes de remplacement d'ampoules.

En ce qui concerne l'éventualité de l'enfouissement du réseau ; le coût de l'enfouissement serait différent suivant la topographie des rues, mais il serait prohibitif.

Pour le village (sauf l'éclairage de la route nationale), 38 points lumineux serait à changer, le coût global du remplacement en lampes LED serait de 22 000€ environ.

M. Didier Thuau demande si l'ADEME subventionne les travaux d'éclairage public.

M. Benoit PROBST indique que le panneau « dos d'âne » devant la salle des fêtes a été abimé par un véhicule lors de la fête patronale.

M. le Maire propose de faire réaliser un fourreau afin de pouvoir enlever facilement ce panneau lors des fêtes.

M. le Maire demande à M. Didier THUAU s'il a ramené à sa propriétaire la roue de chariot utilisée pour le fleurissement du village, appartenant à Mme FROMONT.

M. Didier THUAU dit s'occuper de la lui rendre rapidement.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21H30.

Prochain conseil municipal le 30 octobre 2018 à 19h.